

Laval, le 13 août 2010

Madame Colette Fraser, greffière adjointe
Ville de Montréal
Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7610-06-01-07450-11

**Objet : Avis concernant la délivrance d'une approbation d'un plan de
réhabilitation**

Madame,

Nous vous informons que nous avons approuvé un plan de réhabilitation en vertu de l'article 31.54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Vous trouverez copie de l'approbation en annexe. Cette dernière vise le terrain décrit comme étant les lots 2 606 454 et 3 015 785 du cadastre du Québec à Montréal.

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662

Courriel : yves.valiquette@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à monsieur Henrik Amirian que vous pouvez joindre au numéro de téléphone suivant : 450 661-2008, poste 309.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et de Laval,



Brigitte Bérubé

BB/HA

p.j. Approbation d'un plan de réhabilitation

08E037B
746-003

Québec, le 12 août 2010

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.54)

Building Best Condos inc.
6175, De Maisonneuve Ouest
Bureau 402
Montréal (Québec) H4B 1S6

N/Réf. : 7610-06-01-07450-11
400739236

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 13 juillet 2010, reçue le 14 juillet 2010 et complétée le 4 août 2010, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans les documents intitulés « Plan de réhabilitation du terrain » et « Calendrier d'exécution », les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Excavation des sols contaminés en concentration supérieure aux valeurs limites réglementaires de l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains et leur élimination dans des sites autorisés par le Ministère.

Les travaux de réhabilitation seront réalisés sur les lots 2 606 454 et 3 015 785 du cadastre du Québec, soit au 5851, rue Sherbrooke Ouest à Montréal.

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION

-2-

N/Réf. : 7610-06-01-07450-11
400739236

Le 12 août 2010

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Formulaire d'attestation d'études de caractérisation transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 14 juillet 2010, signé par Monsieur Claude Leguy (expert no : 186), auquel étaient joints les études de caractérisation, la grille d'attestation des études de caractérisation, un plan de réhabilitation, une résolution de la firme Building Best Condos inc. ainsi qu'un chèque au montant de 1 031,00 \$;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 4 août 2010, auquel était joint un addenda concernant les informations complémentaires.

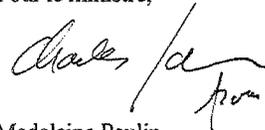
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctrices nécessaires, conformément à toute loi et tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Madeleine Paulin
Sous-ministre

10 AOUT 19 11 44

VILLE DE MONTREAL
GREFFE